

VILLE DE BOUILLON

Séance du Conseil Communal du 06 juin 2008

La séance débute à 20 H.

Présents :Mr. Pierret J., Bourgmestre-Président ;
Mme et Mrs. Poncelet J., Buchet M-P., Frère M., Arnould D., Echevins ;
Mr. Arnould Ph., Président CPAS ;
Mmes et Mrs. Denis G., Gobert A., Adam P., Poncin Ph., Dachy F., Dasnois, Joris B.,
Houthoofdt L., Chaidron L., Boidron, A. Conseillers communaux ;
Mr. Mathieu J., Secrétaire communal.

Excusé : Mr. Istace F., conseiller communal.

SEANCE PUBLIQUE

Administration

1. P.V. de la séance du 05.05.2008.

A l'unanimité, approuve ce P.V. avec les remarques suivantes :

. au point 22, M.Ph.Arnould répond que le Collège attend la transmission de la liste des critères objectifs annoncés pour se pencher sur le problème

. au point 24, M.Adam ajoute qu'il avait demandé que ce point soit mis à l'ordre du jour de la séance du prochain conseil.

Comptabilité

2. Subside extraordinaire de 12 000 € au Comité des Fêtes de Curfoz: versement.

A l'unanimité, approuve ce versement.

3. Subside de 6 200 € au Musée Ducal de Bouillon : versement.

A l'unanimité, approuve ce versement.

4. Jetons de présence des Conseillers Communaux : révision.

A l'unanimité, arrête cette révision : les jetons passe de 50 € à 75 €.

5. ONE : participation forfaitaire de la Ville de Bouillon aux frais de fonctionnement du nouveau car de l'ONE : décision de principe.

A l'unanimité, approuve cette participation : 1047 €/an/indexé.

Fabriques d'église

6. Avis sur compte 2007 des F.E. de Corbion, Frahan et Poupehan.

A l'unanimité, émet un avis favorable sur ces comptes :

. Corbion	Boni de	916,03 €
. Frahan	Boni de	2.366,33 €
. Poupehan	Mali de	1.050,09 €

7. Prise en charge par le budget communal du montant de la part non subsidiée du programme triennal de la F.E. de Rochehaut dont le montant global s'élève à environ 65.000 € TVA C.

A l'unanimité, approuve cette prise en charge en cas de subventionnement du dossier par le Ministre Courard dans le cadre du plan triennal

Eaux et Forêts

8. Charte pour la gestion forestière durable en R.W. : renouvellement de l'adhésion pour les forêts communales de Bouillon .

A l'unanimité, renouvelle cette adhésion.

Associations - Intercommunales

9. A. G. ordinaire et extraordinaire des intercommunales Interlux, Télélux et Sofilux du 23.06.08 : approbation des points mis à l'ordre du jour.

A l'unanimité, approuve ces points. Pour Télélux, par 10 oui et 6 abstentions (Groupes Union et Action), refuse la proposition de modification de l'article 27bis paragraphe 2, alinéa 2 qui concerne l'affectation du produit de la cession de l'activité de télédistribution, portée à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2008 de l'intercommunale TELELUX, et refuse l'application du protocole d'accord évoqué au point 6 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 23 juin 2008 de l'intercommunale TELELUX relatif à l'affectation des fonds disponibles pour le secteur public en suite à la cession de l'activité câblodistribution.

L'abstention est justifiée par le fait que la minorité ne connaît pas le projet de substitution en matière d'énergie durable du collège communal.

10. A. G. ordinaire des intercommunales Idélux, Idélux-Finances et AIVE du 25.06.08 : approbation des points mis à l'ordre du jour.

A l'unanimité, approuve ces points.

Service Incendie

11. Achat d'une ambulance d'occasion à Ambucar pour un montant de 39.500 € en urgence : information.

Le Conseil Communal prend connaissance de cet achat.

Règlement

12. Règlement relatif à la subvention communale dans les frais d'extension du réseau électrique pour l'alimentation en énergie des bâtiments de fermes ou immeubles commerciaux, industriels et des P.M.E. : conversion en €

A l'unanimité, approuve cette conversion : subside maximum de 10.000 €.

Transactions immobilières

13. Achat aux Consorts Shoubben Genatzy de la parcelle sise à Les Hayons, au lieu-dit « Les Blancs Cailloux », cadastrée 5ème Div., S° A n° 727 B d'une contenance de 331m² et à Madame Maria Pierret de la parcelle sise à Les Hayons, au lieu-dit « Les Blancs Cailloux », cadastrée 5ème Div., S° A n° 730 A d'une contenance de 25 m².

A l'unanimité, approuve ces achats aux montants respectifs de 250 € pour l'acquisition aux consorts Schubben de la parcelle 727/B pour 250 € et à Mme MPierret de la parcelle 730/A pour 20 €.

Urbanisme

14. Extension du périmètre du RGBZPU – règlement général sur les bâtisses applicables aux zones protégées de certaines communes en matière d'urbanisme (articles 393 à 405) : approbation.

A l'unanimité, approuve cette extension.

15. Procédure d'abrogation des P.C.A. n° 2 « Quai de la Maladrerie » à Bouillon et P.C.A. n° 4 « Quai des Pêcheurs » à Bouillon : approbation.

A l'unanimité, approuve ces abrogations.

Travaux P.C.D.R.

16. Rochehaut : convention-exécution 2008 : CSC des travaux d'aménagement de la Grand'Rue et Place Marie Howet à Rochehaut et demande de subsides à la R.W.

A l'unanimité, approuve ce projet au montant estimatif de 904.922,17 € TVA C.

Travaux R.U.

17. CSC pour la désignation d'un auteur de projet pour les travaux d'aménagement de la Grand'Rue, Rue du Brutz et voiries adjacentes à Bouillon.

A l'unanimité, approuve ce CSC avec les remarques du Bourgmestre.

Travaux bâtiments

18. Travaux d'agrandissement de la salle dénommée « L'Asile » à Corbion : approbation de la désignation de l'Auteur de Projet.

Par 15 oui et 1 abstention, approuve ce CSC.

19. C.S.C. pour la désignation d'un Auteur de Projet, d'un Surveillant, d'un Coordinateur-Projet et Coordinateur-Réalisation pour les travaux d'aménagement de « La Maison de la Poulie », rue de la Poulie, 6 à Bouillon.

Point retiré de l'ordre du jour.

Logement

20. Code Wallon du logement – ancrage communal – plan biennal communal du logement 2008-2009 : approbation.

A l'unanimité, approuve ce plan au montant estimatif de 920.000 € TVA C.

21. Création de l'asbl « AIS Centre-Ardenne » : approbation des statuts de l'asbl.

A l'unanimité, approuve ces statuts.

Généralités

22. Mosquito : motion relative à l'interdiction des « Mosquito ».

A l'unanimité, approuve cette motion.

Ajouts à l'ordre du jour en vertu de l'article 1122-24 du C.D.L.D.

Points déposés par M.Gobert.

23. Achat défibrillateurs pour les complexes communaux ou manifestations sportives.

A l'unanimité, marque son accord de principe sur cette proposition et charge le Collège d'interroger C.Serson à ce sujet (déjà effectué par le Bourgmestre).

24. Urbanisme point C du P.V. du Collège de 13.05.20085 – quid procédure légale.

M.Frère précise que le Collège est l'organe compétent pour contrôler la conformité des implantations et que le rapport de l'agent qui mesure sur place n'est qu'un élément d'appréciation. En ce qui concerne le point soulevé, le Collège a accepté l'implantation et a motivé sa décision qui a ensuite été envoyée à la DGATLP à Arlon.

Point déposé par M.Chaidron

25. Echange de parcelles entre M.D.Arnould et la F.E. de Corbion.

Point retiré par le Conseiller L.Chaidron.

Points déposés par M.Adam au nom de la lite IC

26. Rapport sur les points présentés par le groupe IC au C.C. et que le Collège s'est proposé d'analyser.

a) Règlement sur les enseignes – cette problématique sera-t-elle étudiée par le Collège ?

Le Bourgmestre répond que cette problématique sera envisagée dans le cadre de la R.U. (ou de la C.C.A.T.M. selon M.Adam) :

le Bourgmestre confirme sa réponse du 12.03.2007.

b) Problématique parking CPAS – utilisation inadéquate pour le moment et nécessité de trouver un endroit approprié pour la pratique du sport urbain

Le Conseil Communal demande au Collège de se pencher sur les possibilités de la création d'un espace « agora-space » subsidiable à 85 % dans le cadre Multisports.

M.Ph. Arnould informe le groupe IC qu'il va se pencher sur ce dossier et contacter pour ce faire Infrasports.

c) Réserve naturelle de la Platinerie

Le Collège est vigilant au respect de la convention de 1986 avec la DNF pour la gestion de ce site.

M.Frère confirme que le dossier évolue bien et qu'il y est très attentif.

d) Création groupe d'achat de l'électricité

Le Conseil Communal charge le Collège d'étudier l'intérêt de la création d'une telle centrale d'achat.

Ce dossier est entre les mains du conseiller en énergie et suit son cours.

e) Politique d'achat groupé en terme d'énergie

Le Conseil Communal charge le Collège de prendre contact avec les communes voisines pour un partenariat éventuel

Ce dossier est entre les mains du conseiller en énergie et suit son cours.

f) Vente de bois de chauffage – mesure à combattre la hausse des prix des combustibles

Le Conseil Communal prend acte de cette requête et demande au Collège d'investiguer dans les autres communes pour voir ce qui se pratique.

M.D.Arnoold explique qu'il a chargé D .Damien de ce dossier et que son rapport est négatif. M.Adam demande qu'on lui transmette le rapport susmentionné de M.Damien reprenant toutes les possibilités envisagées et les contacts pris avec les autres administrations communales.

g) Plantes invasives : danger pour l'environnement et la santé publique

L'échevin des travaux informera les ouvriers communaux de cette problématique.

M.Poncelet explique que le C.R.S. s'occupe de cette problématique. Le Conseil demande à Mme Boidron de faire un article d'information à ce sujet à passer dans la revue communale.

h) Propos tenus par le Bourgmestre de Paliseul concernant le partenariat économique avec Bouillon. Pourquoi faire de la rétention d'information alors que l'opposition n'est pas contraire ni opposée au développement économique de Bouillon ?

Réponse du Bourgmestre : on est plus fort à plusieurs communes que seule avec Idélux. Paliseul a contacté Bouillon pour amorcer une « zone de développement économique » Il y a eu une seule réunion actuellement organisée, sans rapport de réunion qui a suivi. Dès que l'action se concrétisera, le conseil communal devra se réunir pour prendre une décision de principe d'aménager cette zone.

Le Bourgmestre précise qu'Idélux continue à investiguer dans ce dossier.

27. Réforme du fonds des communes par la R.W. présentation projet et chiffres l'appui.

M.Adam informe le conseil des prochaines échéances du fonds des communes :

2008	122.307
2009	195.597
2010	268.374
2011	343.398
2012	418.786.

Il est 21 H 30. Le Président lève la séance.
Approuvé en séance du 24 juillet 2008.

Par le Conseil :

Le Secrétaire

le Bourgmestre